

DES ANNONCES POSITIVES QUI DOIVENT DONNER NAISSANCE A DES ACTES

Ce mardi 6 mars 2018, Emmanuel Macron a annoncé une profonde refondation de la prison en faisant reposer sur deux piliers la réforme issues des chantiers justice : effectivité et dignité de la peine.

Le SNEPAP-FSU accueille positivement certaines annonces qui marquent une évolution dans la vision de la justice avec le souhait de sortir du tout-carcéral.

C'est le cas de l'annonce des 1500 emplois pour la filière insertion et probation, du « plan de lutte » contre la surpopulation carcérale et des mesures annoncées visant plus particulièrement les courtes peines et la systématisation du principe d'une libération sous contrainte.

C'est encore le cas pour la création d'une peine dite de « sursis probation ». Enfin, le sursis mise à l'épreuve est supprimé. Déjà, la création de la contrainte pénale aurait dû conduire à sa suppression pour garantir ses chances de succès... C'est chose faite avec le sursis probation qui fusionne ces deux mesures.

Enfin, c'est surtout le cas pour l'arbitrage à la baisse du plan immobilier qui partant d'un engagement sur 15 000 places se voit réduit à 7 000 en cinq ans.

Mais, même si le président de la République va dans le bon sens, il ne va pas assez loin. Nonobstant la volonté de sortir du problème de la surpopulation carcérale, la prison continue de s'imposer comme un « mal nécessaire ». **Il faut investir la probation.** Seul son développement permettra une meilleure « régulation » des personnes sous main de justice.

Si la peine doit punir, protéger la société et éduquer, alors elle ne peut reposer que sur son axe le plus coercitif, la prison. Renforcer la probation, ses méthodes¹, ses personnels et ses moyens ; c'est donner du sens à la peine. Cependant le SNEPAP-FSU s'interroge devant un certain nombre de points qui bien que représentant de possibles évolutions ne marquera pas encore la reconnaissance pleine et entière de la probation : la prison continue d'être valorisée avec l'annonce que « toutes les peines prononcées doivent être effectives » mais au delà d'un an, l'incarcération est la norme et l'aménagement se fera « hors du regard », comme le président de la République le déplore....

Le SNEPAP-FSU continuera de porter des revendications métiers modernes pour l'administration pénitentiaire tout en s'assurant que les moyens humains et matériels sont à la hauteur des enjeux incarnés par les chantiers justice.

Nous défendrons notre vision le vendredi 16 mars 2018 lors d'une audience avec la garde des Sceaux.

Paris, le 08 mars 2018

¹ Nous déplorons qu'elles n'aient pas été évoquées par le président de la République alors qu'il se trouvait à l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire...